



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure ordinaire à la salle paroissiale au 429 rue Saint-Paul, le lundi 5 juillet 2021 à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Monsieur, Louise Magnan, Shirley Drouin et Pascal Cauchon, formant la totalité des membres de ce conseil et formant quorum.

Madame Christine Genest, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2021-07-136**

**SÉANCE SALLE PAROISSIALE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) informe sur son site Internet qu'en vertu des nouvelles règles applicables, la municipalité **doit permettre la présence du public** lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le **décret 689-2020**, dont celle du maintien d'une **distance de deux mètres** (et non pas 1,5 mètres pour certaines exceptions) entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'**arrêté 2020-029** du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien de la distance de 2 mètres entre les personnes présentes doit être respectée, le lieu de la séance doit être modifié pour la salle paroissiale jusqu'à avis contraire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la présente séance du conseil soit tenue à la salle paroissiale afin que les membres du conseil, les officiers municipaux et le public puissent respecter les mesures sanitaires pour la distanciation sociale.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION NO. 2021-07-137**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-07-138**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus copies du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021, soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES RELEVANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucune.

**RÉSOLUTION NO. 2021-07-139**

**ADOPTION DES COMPTES AU 2 JUILLET 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par le maire en date du 2 juillet 2021 comprenant les :

Comptes payés au 1 juillet 2021 (Chèque n° 9818 à 9828) .....	139 772.11 \$
Les prélèvements automatiques pour les services d'utilité publique au nombre de 33 (4617 à 4649 incl.) au montant de .....	13 045.56 \$
Les comptes à payer au 2 juillet 2021 au montant de ..... (Chèques n°. 9829 à 9873 incl.)	.274 102.40 \$
<b>TOTAL .....</b>	<b>.424 920.07 \$</b>

**ADOPTÉE**



### **Dépôt rapport rémunération mensuelle du 31 mai au 3 juillet 2021.**

Le maire dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuelle incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 31 mai au 3 juillet 2021 pour un montant de 101 201.84 \$.

### **Dépôt rapport rémunération annuelle 2021**

Le maire dépose le rapport de la RÉMUNÉRATION totale brute annuelle 2021 incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour un montant de 393 457.38 \$.

### **Rapport mensuel de suivi budgétaire au 2 juillet 2021**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation copie du rapport mensuel de suivi budgétaire au 2 juillet 2021.

### **Directeur des travaux publics : rapport d'activité**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie du rapport d'activité du mois de juin 2021 du directeur des travaux publics.

### **Directeur de la sécurité publique : rapport d'activité**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie du rapport d'activité du mois de juin 2021 du directeur de la sécurité publique.

### **Directeur des loisirs : rapport d'activité**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie du rapport d'activité du mois de juin 2021 du directeur des loisirs.

### **Période de questions :**

Début : 19 h 04

Fin : 19 h 04

### **RÉSOLUTION NO. 2021-07-140**

#### **ENTENTE MUTUELLE DE FIN D'EMPLOI AVEC LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité et le directeur des travaux publics ont convenu d'un commun accord de mettre fin au lien d'emploi les unissant;

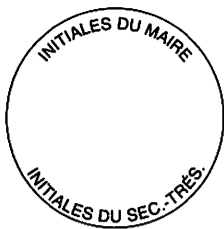
**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue à cet effet;

**CONSIDÉRANT** qu'il est une considération essentielle à l'entente que son contenu soit gardé confidentiel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M PASCAL CAUCHON  
APPUYÉ DE M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ubalde entérine et accepte l'entente mutuelle de fin d'emploi avec le directeur des travaux publics et autorise à cet effet le maire, Monsieur Guy Germain et la directrice générale, Madame Christine Genest, à signer cette entente ainsi que tout document en assurant l'application pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ubalde.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION NO. 2021-07-141**

**ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** M. Guy Cauchon soit nommé au poste de directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Ubalde;

**QUE** son engagement soit effectif à partir du 5 juillet 2021;

**QUE** le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le contrat de travail à intervenir avec M. Cauchon selon l'entente faite entre les parties.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-07-142**

**DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT  
DESJARDINS CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT** les besoins du directeur des travaux publics pour le paiement des différentes activités reliées à son travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** M<sup>me</sup> Christine Genest, directrice générale, est autorisée à présenter à Services de cartes Desjardins, une demande d'émission de cartes de crédit commerciales "AFFAIRES"

La limite de crédit sollicitée pour la carte de crédit ainsi que les informations du détenteur sont indiquées ci-dessous :

<b>NOM DU DÉTENTEUR</b>	<b>LIMITE DE CRÉDIT</b>
Guy Cauchon	3 000 \$

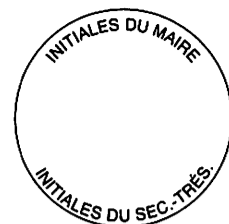
**QUE** M<sup>me</sup> Christine Genest soit autorisée à signer au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-07-143**

**DÉROGATION MINEURE – LOT 5 387 330  
194, ROUTE 363 SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est saisi d'une demande dans la zone A-1, sur le lot 5 387 330, au 194, route 363 sud, avant l'émission d'un permis de construction afin de rendre conforme la position du bâtiment principal résidentiel qui ne sera pas orienté parallèlement à la ligne de rue.



**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment à construire n'est pas conforme afin de ne pas empiéter sur des terres cultivables;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne portera pas préjudice aux propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est peu visible du chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande lors de la séance du comité 6 mai 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le conseil municipal accepte de conférer un caractère légal concernant la position du bâtiment principal résidentiel.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-07-144**

**OMHGP (SAINT-UBALDE)  
APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le rapport financier annuel 2020 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf préparé par la firme Bédard Guilbault, comptables agréés soit adopté tel que présenté :

Déficit 31/12/20 : 6 629.25 \$

Solde à payer : HLM 3 457.12 \$

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Début : 19 h 47

Fin : 19 h 54

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.



EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 5 juillet 2021.

\_\_\_\_\_  
Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**RÉSOLUTION NO. 2021-07-145**

**FIN DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Guy Germain  
Maire